

# COMMUNIQUÉ

## AUGUST DEBOUZY CONSEILLE TOTAL DANS LE CADRE DE LA CESSION DE SA PARTICIPATION AU CAPITAL DE GAZOCEAN AU GROUPE JAPONAIS NIPPON YUSEN KABUSHIKI KAISHA

Private Equity Droit public et commande publique Droit de l'environnement Private Clients Droit européen  
Immobilier et Construction Corporate - M&A | 26/10/20 | Vincent Brenot Julien Wagmann Maxime  
Legourd

### **August Debouzy conseille Total dans le cadre de la cession de sa participation au capital de Gazocean au groupe japonais Nippon Yusen Kabushiki Kaisha.**

August Debouzy a conseillé Total, leader mondial dans le domaine de l'énergie, dans le cadre de la cession (via ses filiales Messigaz et Global LNG) de sa participation au capital de Gazocean, opérateur de navires gaziers, au groupe japonais Nippon Yusen Kabushiki Kaisha (NYK), lequel était conseillé par Norton Rose Fulbright.

Basée à Marseille et responsable de la gestion de six méthaniers, Gazocean est désormais une filiale à 100% de NYK. Cette décision renforcera le système de gestion des navires de NYK et développera l'activité de transport de GNL de la société en France. Avant l'opération, NYK détenait 20% des actions de Gazocean et Total en détenait indirectement 80%.

### **Conseils juridiques :**

**August Debouzy** conseillait Total avec Julien Wagmann, associé, et Maxime Legourd, avocat, sur les aspects M&A, ainsi que Vincent Brenot, associé, et Emmanuel Weicheldinger, avocat senior, sur les aspects réglementaires.

**Norton Rose Fulbright** conseillait Nippon Yusen Kabushiki Kaisha, avec Christine Ezcutori, associée, en charge de la relation avec NYK, Sybille Elleboode-Merlier et Thomas Chneiweiss sur les aspects M&A et Elodie Grangier sur les aspects droit social.

---

